

*15 septembre 2008*

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la  
pétition intitulée: «Non à la fermeture définitive de l'Alhambar».**

**Rapport de Mme Linda de Coulon.**

La pétition P-211 a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 23 avril 2008. Cette dernière l'a étudiée au cours de ses séances du 19 mai 2008, sous la présidence de M. Mathias Buschbeck (en remplacement du président titulaire), du 9 juin 2008, sous la présidence de M. Alexandre Wisard, et enfin du 25 août 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion.

La prise des notes de séances a été assurée par M<sup>me</sup> Lucie Marchon.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Préambule**

Pour mieux comprendre la demande des pétitionnaires portant sur le maintien de l'Alhambar, dont le sort est directement lié à celui de l'Alhambra, il n'est à ce stade pas inutile de se référer aux multiples péripéties vécues par ce dernier bâtiment.

La rapporteuse rappelle simplement à cet égard que la population genevoise s'est prononcée en faveur du maintien de l'Alhambra en 1995. L'immeuble a été classé monument historique une année après. Devenu propriété de la Ville, il a nécessité des travaux urgents, votés par le Conseil municipal en 2002, avant de devoir subir une rénovation complète dont l'étude est actuellement en cours (cf. notamment le site [www.ville-ge.ch/culture](http://www.ville-ge.ch/culture) faisant l'objet de la proposition du Conseil administratif PR-320).

Enfin, dernièrement, la motion M-788 a été déposée par le Parti socialiste, intitulée: «Pour le maintien de l'Alhambar dans son affectation actuelle». Elle a été acceptée par une forte majorité du Conseil municipal et renvoyée au Conseil administratif le 22 avril 2008.

## Séance du 19 mai 2008

*Audition de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (ci-après: AHCVV), représentée par son président, M. Louis-Charles Lévy, accompagné de M. Jean Spielmann, membre de ladite association, et de M. Roman Juon*

L'AHCVV s'est toujours clairement positionnée en faveur de la survie de l'Alhambar dans son lieu d'exploitation actuel. Pour les membres de l'association, il n'y a jamais eu aucun doute que son activité allait se poursuivre malgré la rénovation projetée et à laquelle ils ne se sont pas opposés. Au moment du vote du crédit nécessaire à la poursuite de la rénovation de l'Alhambra, le conseiller administratif chargé du département de la culture s'était lui-même déclaré favorable au maintien de l'Alhambar (cf. proposition PR-320, *Mémorial* 162<sup>e</sup> année, pp. 1566 à 1610), évoquant le fait qu'il voulait en faire quelque chose de vivant et de fonctionnel.

Cependant, au vu de l'évolution de la situation, ils ont commencé à réaliser que le lieu serait dorénavant dévolu à un type d'activités plus élitistes, mais surtout que l'avenir de l'Alhambar était désormais compromis. Inquiets à ce dernier propos, ils ont décidé d'alarmer les conseillers municipaux au moyen de la présente pétition, rappelant les promesses qu'ils avaient été données en son temps.

Tout a commencé par les annonces faites par la presse selon lesquelles certains cafés et établissements comme le Cristallina, le Radar, la Crémillère et l'Alhambar allaient devoir fermer. Les auditionnés regrettent cet état de fait, notamment au regard des problèmes de sécurité qu'il soulève. Le maintien de ce type d'exploitations, dont l'activité s'exerce également après la fermeture des commerces du centre-ville, rassure d'une certaine manière les habitants du quartier.

Le manque d'informations émanant directement de la Ville est déploré. Les nouvelles leur parviennent au compte-gouttes, par l'intermédiaire de la presse, ou leur sont transmises incidemment par des tiers mieux informés.

M. Roman Juon, qui a été rapporteur de la proposition visant l'octroi du crédit d'étude destiné à la rénovation de la salle de l'Alhambra (cf. PR-320 A, *Mémorial* 162<sup>e</sup> année, p. 1566), rappelle que ladite proposition a été acceptée à l'unanimité des membres du Conseil municipal le 13 septembre 2004, mais qu'elle portait sur un projet de rénovation simple. Les pétitionnaires s'étonnent dès lors, et s'en inquiètent, que le projet de rénovation actuel dépasserait actuellement les 30 millions de francs.

Certains pétitionnaires s'interrogent: «si le projet coûte 31 millions de francs et entraîne la fermeture de l'Alhambar», ne va-t-on pas faire porter la responsabilité du capotage éventuel du projet sur «ceux qui ont refusé la fermeture de l'Alhambra»? Peut-être convient-il de trouver une solution alternative.

Un membre de la commission demande l'avis des représentants de l'AHCVV sur la solution proposée par le Conseil administratif consistant à déplacer l'Alhambar.

Cela est concevable, pour autant que cette mesure soit limitée à la durée des travaux. Il est toutefois relevé que le succès de l'Alhambar est dû en grande partie à sa situation et à la personnalité du gérant. Une interruption totale de l'activité de l'établissement pendant un certain temps pourrait entraîner sa disparition. Il est dès lors impératif de prévoir un lieu transitoire pendant la durée des travaux.

Des négociations entre la Ville et les habitants ont-elles été entamées? Non, il n'y a eu aucun contact avec les autorités.

A l'issue de cette audition, les commissaires de la commission des pétitions demandent, à l'unanimité, l'audition du Conseil administratif et celle du gérant de l'Alhambar.

### **Séance du 9 juin 2008**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement. Ce dernier a été délégué par le Conseil administratif pour intervenir sur cet objet*

Le magistrat se déclare très emprunté par cette affaire. Il est personnellement intervenu, en son temps, lors du lancement du référendum sur l'Alhambra. A l'heure actuelle, le dossier technique se trouve entre les mains des services du magistrat. L'estimation des coûts de rénovation évolue avec le temps. En ce moment même, le montant articulé serait de l'ordre de 27 millions de francs. On est passé de 450 places à 750 places en sécurisant les galeries. Pour l'instant, l'on envisage la création de 1100 places, mais cela ne va pas sans poser un problème d'accueil. Cette importance se justifie au regard des futurs utilisateurs, organisateurs de spectacles au Palladium. Ils souhaitent une salle intermédiaire entre l'Arena et le Palladium, ce qui impose des modifications pour l'accueil debout, «avec un plancher amovible qui permettra de coulisser tous les fauteuils sous la scène, puis de mettre des loges sur le parking, ainsi qu'une couche d'isolation» supplémentaire qui permettra d'améliorer l'isolation acoustique. Il s'agit de protéger les alentours du bâtiment des nuisances sonores provenant de l'intérieur et, inversement, d'empêcher les bruits extérieurs (émanant de la circulation automobile, par exemple) de pénétrer à l'intérieur.

Les problèmes évoqués vont-ils freiner le dépôt d'une proposition du Conseil administratif? Selon le magistrat, le dossier se trouve pour le moment effectivement bloqué sur le plan technique.

La même question est reprise plusieurs fois par les commissaires: à partir de quel moment le Conseil administratif a-t-il décidé de passer de 750 à 1100 pla-

ces? Personne ne se souvient, ici, d'une proposition visant la création d'une salle disposant d'un nombre de places aussi important.

Actuellement, l'étude porte sur la solution médiane qui ne prévoit que 750 places.

Est-il exact que le tenancier actuel s'est engagé à quitter les lieux au moment des travaux? Il est répondu affirmativement à cette question.

Qu'en est-il des coûts de rénovation dont l'estimation est actuellement passée du simple au double?

S'agissant d'une vieille bâtisse, construite sur des remblais, les chiffres prennent vite l'ascenseur. Chaque exigence supplémentaire, comme celle engendrée, par exemple, par le choix de «la maison de toutes les musiques», nécessite des aménagements supplémentaires qui représentent un certain coût. A cet égard sont également citées: l'augmentation de la taille des loges et la réfection du toit. A l'heure actuelle, l'estimation s'élève à 27 millions de francs, à laquelle il convient d'ajouter encore un million pour le plancher amovible, et un autre million pour l'option de l'éclairage et la sono.

Le dossier est géré par deux départements ayant chacun leurs propres exigences.

Revenant au nombre de places, une commissaire relève que l'AMR et les Ateliers de musicologie sont loin de drainer un public de 1100 personnes et elle se demande encore ce qui motive une telle augmentation par rapport au projet initial de 2004. Ce changement, demandé par les responsables du Chat Noir, s'est finalement opéré au moment du choix de l'installation de «la maison de toutes les musiques».

Un projet, avec options, sera proposé ces prochains temps au Conseil municipal. Une version avec 750 places, une autre comportant 1100 places et, enfin, une version minimaliste prévoyant une simple remise en l'état avec 450 à 500 places. Parallèlement, un autre projet prévoit la construction de l'Alhambra jusqu'en haut de la colline, des habitations et un restaurant, dans le genre de Confédération Centre.

Un commissaire s'étonne que le Conseil administratif aille de l'avant, sans l'assurance d'une certaine fréquentation de tous les concerts prévus. Il évoque, par ailleurs, les problèmes d'accès que pourraient rencontrer les commerçants du centre-ville. Supprimer le parking et bloquer la rue de la Rôtisserie ne leur rendra pas la chose aisée.

En conclusion, le magistrat déclare encore que le Conseil administratif espère une détermination très claire avant de poursuivre ses travaux.

## **Séance du 25 août 2008**

*Audition de M. Claude Lazzaretti, qui participe à la gérance de l'Alhambra*

Ce dernier tient préalablement à s'exprimer sur ce qu'il a entendu incidemment sur TV Léman bleu qui diffusait des débats du Conseil municipal portant précisément sur la gérance de l'Alhambra. Contrairement à ce qu'il a pu entendre, la gérance de l'Alhambra ne bénéficie d'aucun privilège, au niveau du loyer payé notamment. Les conditions du contrat de fermage sont les mêmes que celles applicables aux autres établissements. Il est vrai que, à l'origine, les exploitants de l'Alhambra n'étaient redevables qu'à concurrence de 5% de leur chiffre d'affaires, mais il s'agissait, à l'époque, du taux usuel pratiqué à l'Etat. Lorsque le bâtiment a été repris par la Ville, ce taux a été revu et ajusté au prix courant.

Les trois associés gérants de l'Alhambra ont été auditionnés par des personnes déléguées par le département de la culture au sujet de l'avenir du lieu, mais non sur le bâtiment en tant que tel. Ils ont reçu une lettre leur signifiant leur congé dans les conditions prévues par leur contrat; ils ne s'y sont pas opposés.

M. Lazzaretti évoque qu'il vient du milieu culturel et qu'il a participé en tant que tel à l'ouverture de l'Usine. Il a par ailleurs également participé au Festival de la Bâtie.

Tout comme les membres de l'AHCVV, c'est par la presse qu'il a appris que le projet de l'Alhambra ne prévoyait plus qu'une buvette les jours de spectacle.

Avec les locataires actuels de la salle de spectacles, les gérants de l'Alhambra pratiquent le concept d'un café-restaurant ouvert toute la journée et parfois la nuit. Ils déplorent que le quartier devienne un peu mort, où seuls des bars de luxe subsistent encore.

Il rappelle que les pétitionnaires ont recueilli plus de 3000 signatures en trois semaines et demie. La récolte de signatures a été interrompue aussitôt après le vote du Conseil municipal tendant à sauver l'Alhambra. Les gérants craignent que, après les travaux, seules les personnes qui pourront s'acquitter des droits d'entrée fréquenteront ce bâtiment. Le quartier se vide, il devient triste. L'existence d'un bar du type de l'Alhambra dans ce lieu a un sens. Il lui paraît important, même si le concept actuel change, que l'idée d'un restaurant, fonctionnant également comme café, subsiste. Une simple buvette ne permettra pas les brunchs du dimanche, ni les repas de midi. Il faut absolument dynamiser le dimanche, le midi (qui a beaucoup de succès) et l'apéro. Ce sont des moments où se rencontrent diverses formes de population et cela grâce à une politique de prix corrects. Les soirs de fin de semaine sont également prisés. La forte fréquentation du lieu démontre sa raison d'être.

L'on a reproché aux gérants de l'Alhambra de fermer la porte qui sépare le haut et le bas de l'Alhambra. Or ils ne font en cela que respecter une des conditions imposées par leur contrat.

Le gérant confirme que le bail a été renouvelé en 2007 et qu'il échoit en 2009. Il pourrait être renouvelé si les travaux ne démarrent pas. Cela pose toutefois un problème aux exploitants, dans la mesure où ils ne savent pas quand ils devront s'en aller.

Un commissaire se souvient d'une assurance émise par le Conseil administratif d'après laquelle les gérants actuels pourraient réintégrer les lieux après les travaux. Le gérant confirme que cette clause a effectivement figuré un certain temps dans le bail, mais qu'elle a ensuite été annulée à partir de 2005.

Le tenancier auditionné a repris un établissement en faillite, alors que ce dernier se trouve être aujourd'hui une véritable institution. Il ne pense pas qu'un bâtiment préfabriqué, installé dans le parking, rencontrerait le même succès. Il regrette que les architectes chargés de l'étude ne se soient pas intéressés à contacter les gérants. Il estime, en effet, qu'une telle consultation pourrait favoriser une certaine cohérence et l'élaboration d'une démarche plus «intégrative». Pour lui, il y a de la place autant pour des spectacles toute l'année que pour un lieu comme l'Alhambra. Pourquoi ne pas prévoir une terrasse accessible depuis la première galerie et un gradin fixe à la romaine plutôt que le projet, à son avis trop onéreux, qui empêche d'élargir la terrasse. Le nombre de 1100 places lui paraît trop important par rapport à la grandeur du bâtiment. De plus, l'arrivée d'un nombre de personnes aussi important pour assister à des spectacles, dans un secteur dépourvu d'autres activités, effraie les gens du quartier.

Depuis le mois de juin, les services de la sécurité inspectent les lieux pour découvrir d'éventuelles défaillances du bâtiment. Les cuisines faisaient souci au magistrat dans un premier temps, mais elles ont ensuite été déclarées en ordre, à l'exception de quelques petits problèmes. Le Service d'incendie et de secours a jugé les sorties de secours adéquates, sauf un remaniement mineur. L'électricité et le chauffage sont les deux grands postes à rénover. Des panneaux d'amiante en sous-sol vont être prochainement enlevés. Quant à la salle de l'Alhambra, la fragilisation du béton a imposé le soutien de son plancher à l'aide d'étais.

Pour clore, le tenancier tient à relever que beaucoup d'artistes ont signé la pétition parce que les prix pratiqués par l'Alhambra restent modestes, même si d'autres défendent le projet tel qu'il est présenté actuellement. A cet égard, il convient de tout mettre en œuvre pour ne pas diviser les artistes sur ce projet et tenter d'en faire un projet commun.

#### *Discussion et vote*

Pour A gauche toute!, la concertation n'a pas fonctionné dans cette affaire. Son représentant se positionne, sur le principe, pour le maintien de l'Alhambra, en réservant les modalités dans les discussions et propositions ultérieures.

Un représentant des Verts a l'impression que les gérants étaient plutôt d'accord de quitter l'endroit pendant les travaux, en occupant un lieu provisoire, pour autant toutefois qu'un engagement soit donné sur une réintégration du bâtiment après les travaux. Les exploitations de ce genre ferment un peu partout à la Vieille-Ville et il se propose dès lors de soutenir cette pétition.

Le Parti démocrate-chrétien s'est toujours déclaré en faveur du maintien de l'Alhambar et continue à l'être.

Une représentante socialiste tient à faire prendre conscience à chacun que l'Alhambar ne peut pas poursuivre son activité pendant les travaux.

Enfin, le représentant radical propose de classer la pétition sans suite, dans la mesure où un vote allant dans le sens de la pétition a déjà été formulé par le Conseil municipal (cf. motion M-788, votée le 22 avril 2008).

Mis aux voix, le renvoi de cette pétition au Conseil administratif est accepté par 11 oui (2 AGT, 1 Ve, 3 S, 2 DC, 1 L, 2 UDC) contre 3 non (2 Ve, 1 R).

*Annexe mentionnée*

## **NON à la fermeture définitive de l'Alhambra**

### **Pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève**

Les signataires de la pétition demandent au Conseil municipal de maintenir l'ALHAMBRA dans sa formule actuelle, soit un établissement ouvert au public en journée et soirée.

Le projet du Conseil administratif prévoit d'ouvrir une buvette les soirs de spectacles, soit environ 200 représentations par année. Actuellement, l'Alhambra sert 50 repas à midi et accueille une clientèle fidèle et nombreuse le reste de la journée et en soirée.

Le centre-ville perd ses établissements publics, tels le tea-room de l'Uniprix, le Radar, la Crémère et récemment le Cristalina à la rue de Rhône, propriété de l'Hospice Général ?

Les Rues Basses, la rue de la Rôtisserie et le bas de la Vieille-Ville sont habités par de nombreux habitants. La fermeture de ces établissements a pour conséquence la disparition de l'animation et la mort du quartier.

L'Alhambra doit poursuivre son activité actuelle, même pendant la durée du chantier de rénovation de l'Alhambra.

Nom	prénom	adresse	signature
-----	--------	---------	-----------